



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Programmes

Question écrite n° 1266

Texte de la question

M Alain Bocquet attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation suivante : l'inspection générale va soumettre, au CEGT de septembre 1988, un programme radicalement nouveau en sciences économiques et sociales pour les classes de terminale B des lycées. Or, il n'est pas approuvé par de nombreux enseignants et par le Syndicat national des enseignants de second degré (SNES) qui souhaiteraient qu'une large discussion s'effectue calmement, sans précipitation, sur la nature de ce projet et sur la nécessité de changer encore le programme. L'inspection générale vient de repousser ces propositions et semble bien décidée à rendre officiel son nouveau programme au CEGT de septembre prochain, en prétextant que de nombreux stagiaires de CAPES Pratique l'auraient approuvé. L'ancien programme comporterait trois chapitres : 1o transformations économiques et sociales dans les pays capitalistes industrialisés ; 2o transformations économiques et sociales dans les pays socialistes industrialisés ; 3o les pays en voie de développement et leur place dans l'économie mondiale. Le projet de programme de l'inspection générale fait disparaître ces trois ensembles et préconise d'étudier de l'économie et de la sociologie déconnectées des réalités historiques et nationales. Ainsi les élèves étudieraient l'économie selon les catégories de la seule pensée libérale néoclassique. La sociologie subirait le même avatar : par exemple, étude des « pratiques de consommation » sans tenir compte des réalités historiques, sociales, culturelles des divers pays situés dans des systèmes divers et à des niveaux de développement différents. Comme le précise le SNES dans ses diverses publications le pluralisme théorique et le caractère scientifique des démarches qui avaient prévalu jusqu'à présent dans la filière B du bac, seraient remis en cause ; ce qui porterait atteinte à la laïcité de l'enseignement public. En conséquence, il lui demande de ne pas entériner de changement de programme au CEGT de septembre prochain, de prendre en considération les critiques du SNES et d'organiser une large consultation. D'autant que l'ancien programme de sciences économiques et sociales est relativement récent. A ce sujet, des professeurs de sciences économiques et sociales m'ont signalé que les changements fréquents de programme ne créaient pas les conditions les meilleures pour leur travail, d'autant que les enseignants bénéficient rarement de la formation continue. Par ailleurs, ces changements de programme occasionnent des frais aux familles obligées d'acheter de nouveaux livres (changements de programme, éditions nouvelles imposées par les éditeurs).

Texte de la réponse

Reponse. - L'actualisation du programme de sciences économiques et sociales revêt une importance particulière pour les classes de première et de terminale B, l'économie y étant la discipline dominante. Cette rénovation s'inscrit de manière plus générale dans le cadre de celle de l'ensemble des programmes du second cycle, engagée depuis la rentrée scolaire 1985. De nouveaux programmes de sciences économiques et sociales sont entrés en vigueur en classe de première B à la rentrée scolaire 1988. Compte tenu des observations formulées à ce sujet par certaines organisations syndicales d'enseignants et l'inspection générale compétente, la réflexion sur les aménagements à apporter au programme de terminale B se poursuit. Ce délai supplémentaire implique un moratoire d'un an pour l'application de ce programme.

Données clés

Auteur : [M. Bocquet Alain](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1266

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 1988, page 2298